



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Communes de CHEU, SAINT FLORENTIN et VERGIGNY**

Le public est averti qu'en exécution :

- \* du code de l'environnement,
- \* de l'arrêté DDT/SAAT/2017/0055,

une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit pour l'établissement PRIMAGAZ sur le territoire de la commune de Chéu et impactant le territoire des communes de Saint Florentin et Vergigny sera ouverte du lundi 02 octobre 2017 (9 h 00) au vendredi 03 novembre 2017 (18 h 00) inclus en mairies de Chéu, Saint Florentin et Vergigny.

Est désigné M. André PATIGNIER, en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Chéu, Saint Florentin (commune siège de l'enquête publique) et Vergigny, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne [www.yonne.gouv.fr](http://www.yonne.gouv.fr) (rubrique politiques publiques / environnement / installations classées / enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public à la Direction Départementale des Territoires de l'Yonne, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 48 41 00.

Pendant le délai de l'enquête, les observations que soulève le projet pourront être :

- soit consignées par les intéressés, directement sur les registres déposés dans les mairies de Chéu, Saint Florentin et Vergigny,
- soit adressées au commissaire enquêteur, par courrier, à la mairie de Saint Florentin,
- soit transmises au Préfet, par voie électronique, à l'adresse suivante :  
[pref-pprt-primagaz@yonne.gouv.fr](mailto:pref-pprt-primagaz@yonne.gouv.fr)

(Les observations adressées par courriel seront consultables sur le site Internet sus-cité).

Indépendamment des dispositions ci-dessus, M. André PATIGNIER, commissaire enquêteur, recevra les observations du public, qui seront également consignées dans le procès-verbal, les :

à la mairie de SAINT FLORENTIN	à la mairie de CHEU	à la mairie de VERGIGNY
- Lundi 02 octobre 2017, de 15 h à 18 h, - Vendredi 03 novembre 2017, de 15 h à 18 h.	- Mardi 17 octobre 2017, de 15 h à 18 h.	- Mercredi 11 octobre 2017, de 9 h à 12 h, - Samedi 28 octobre 2017, de 9 h à 12 h.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Préfecture de l'Yonne et dans les mairies sus-mentionnées, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet de la préfecture.

A l'issue de la procédure, le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement PRIMAGAZ, éventuellement modifié, sera approuvé par le préfet de l'Yonne.

Des informations peuvent être demandées auprès de:

- la DREAL Bourgogne Franche-Comté, service prévention des risques - TEMIS – 17E rue Alain Savary - CS 31269 -25005 BESANÇON Cedex - 03 45 83 21 75
- la DDT de l'Yonne - service aménagement et appui aux territoires - 3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE Cedex - 03 86 48 41 00